

Le bénéficiaire reçoit un mail pour qu'il complète son dossier.

1 LE BÉNÉFICIAIRE COMPLÈTE SA PARTIE

ESPACE PERSONNEL > DISPOSITIF PTP

Pensez à signer électroniquement ce volet et à y joindre les documents obligatoires.

PARTIE INCOMPLÈTE (X)

PARTIE COMPLÈTE (✓) L'organisme de formation reçoit un mail.

ATTENTION ! Lorsque votre volet bénéficiaire est validé, votre dossier n'est pas encore créé. Il reste 2 étapes !

L'organisme de formation reçoit un mail pour compléter le dossier.

2 L'ORGANISME DE FORMATION COMPLÈTE SA PARTIE

ESPACE PERSONNEL > DISPOSITIF PTP

Le bénéficiaire contacte son organisme de formation pour s'assurer qu'il a pris connaissance du dossier à compléter.

PARTIE INCOMPLÈTE (X)

PARTIE COMPLÈTE (✓) Transitions Pro valide la partie

Dès que le choix de l'organisme de formation est validé, l'employeur reçoit un mail.

Le bénéficiaire reçoit un mail l'invitant à VALIDER SON CHOIX D'ORGANISME DE FORMATION. Cette étape est obligatoire, même si le bénéficiaire n'a sélectionné qu'un seul organisme de formation.

3 L'EMPLOYEUR COMPLÈTE SA PARTIE

ESPACE PERSONNEL > DISPOSITIF PTP

L'employeur est sollicité pour remplir sa partie uniquement lorsque la formation est sur le temps de travail.

Le dossier est finalisé ! Le bénéficiaire peut suivre son avancée dans :

ESPACE PERSONNEL > MES DOSSIERS

Le dossier entre en phase d'instruction et de budgétisation avant d'être présenté en commission d'instruction.

Le bénéficiaire peut, s'il le souhaite, joindre des documents complémentaires.